

OIC/CFM-40/2013/ICHAD/SG-REP

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR
LES ACTIVITES HUMANITAIRES DE L'OCI**

**SOU MIS À LA
40EME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES
AFFAIRES ETRANGERES**

(.....)

CONAKRY, REPUBLIQUE DE GUINEE

**09-11 DECEMBRE 2013
06-08 SAFAR 1435 H**

Rapport du Secrétaire Général
Sur
Les Activités Humanitaires de l'OCI

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte par la 40ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI pour vous donner un aperçu général sur les activités menées par le Département des affaires humanitaires (ICHAD) depuis qu'il a vu le jour *de facto* au début de l'année 2005, c'est-à-dire dans la foulée du Sommet de la Mecque, bien que sa création *de jure* ne soit intervenue elle qu'en Juin 2008, avec l'adoption de la Résolution No.11/35-C par la 35ème session du CMAE, qui s'est tenue à Kampala, en République d'Ouganda.

I/ Interventions d'urgence

1. Programme de parrainage d'orphelins de l'Alliance *kafala* de l'OCI à Banda Aceh

Peu après avoir pris mes fonctions de Secrétaire général de l'OCI en Janvier 2005, j'ai dû faire face à un défi humanitaire inattendu, à la suite du tsunami qui a frappé l'Indonésie fin Décembre 2004.

En effet, je me suis empressé de mettre en place un groupe de travail pour s'occuper du dossier des orphelins de Banda Aceh, en collaboration avec la Banque Islamique de Développement, qui a eu à gérer de son côté les donations recueillies lors du Téléthon organisé par le Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdallah Bin Abdelaziz.

Les résultats ont été au-delà de nos attentes parce que le Département des affaires humanitaires, qui se trouvait alors au stade embryonnaire, accepta de relever le défi en se dépêchant de mettre en place une série de mécanismes pour faire face à l'épineux problème du nombre immense d'orphelins ayant perdu leurs parents à cause de la catastrophe du tsunami.

Un bureau a été établi par la suite à Banda Aceh pour répondre aux besoins des 25.000 orphelins recensés au moment du tsunami, et ce au lendemain même de la signature, le 29 Juin 2005, à Sanaa, en République du Yémen, d'un accord entre le gouvernement indonésien et l'OCI. Néanmoins, et avant cela, un comité de coordination a été convoqué au siège du Secrétariat Général le 28 Février 2005 avec la participation des organisations de la société civile et des médias des Etats membres qui ont décidé de travailler main dans la main sous l'égide de l'Alliance.

Le 23 Mars 2007, le Gouvernement de la République d'Indonésie a renouvelé sa confiance dans le programme et a signé un protocole d'accord, par le biais de son gouvernement local, avec l'Alliance de l'OCI pour les orphelins de Banda Aceh. En

outre, ce programme novateur a été conçu pour répondre aux besoins multiformes des orphelins et les prendre en charge jusqu'à ce qu'ils grandissent et deviennent autonomes et productifs, tout en veillant à préserver leur identité culturelle et islamique. Jusqu'à présent, 5.310 orphelins ont été parrainés et 18.600 d'entre eux sont en attente de nouveaux sponsors qui puissent fournir les ressources financières indispensables à leur prise en charge éventuelle.

Pour inscrire le projet dans la durabilité et lui donner plus d'efficacité, j'ai dépêché, en coopération avec la BID, plusieurs missions à Banda Aceh en vue d'évaluer in situ la meilleure façon de concevoir un nouvel organe de gouvernance conjointe qui soit apte à gérer le programme.

A ce stade, je tiens à exprimer mes sincères remerciements au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdallah Bin Abdelaziz Al Saoud et aux autres généreux donateurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour répondre aux besoins vitaux de ces orphelins.

2. Padang, Indonésie

Après les raz de marée du Tsunami, l'OCI a dû intervenir une nouvelle fois en Indonésie à travers son bureau à Banda Aceh, à Padang, dans l'Ouest de Sumatra, frappé à son tour par la catastrophe en 2009. Le bureau a eu à cette occasion à déployer son personnel et à coordonner les activités des ONG humanitaires et de l'OCI lors du séisme.

3. Pakistan

Suite à un afflux massif de personnes déplacées dans la vallée de Swat, où des milliers de personnes ont dû abandonner leurs foyers, une mission de terrain conjointe OCI- BID a été déployée sur place en 2009. Des entretiens de haut niveau ont eu lieu avec les autorités pakistanaïses et les États membres ont été contactés pour apporter une aide humanitaire. Tant le FSI que la BID ont fourni un concours financier conséquent pour des projets visant à réhabiliter les capacités institutionnelles.

En Septembre 2010, l'OCI a également joué un rôle de premier plan dans la mobilisation des soutiens en faveur de ce pays quand il a été frappé par une méga catastrophe avec des inondations dévastatrices et d'une ampleur sans précédent depuis plus de 80 ans. Plusieurs initiatives ont été prises et des appels ont été lancés pour sensibiliser davantage les États membres de l'OCI, y compris par la convocation d'une conférence humanitaire d'urgence à Islamabad.

L'ICHAD a tenu à cette fin une réunion avec la participation de trente (30) organisations des États membres. Suite à la recommandation pertinente émanant de la réunion, une unité de coordination a été établie à Islamabad qui a fourni aux États membres des rapports périodiques faisant régulièrement le point de la situation

humanitaire sur le terrain et dressant l'inventaire des aides fournies par les États membres et par les organisations humanitaires islamiques.

Par ailleurs, l'OCI a financé la construction de 200 unités de logement dans les provinces du Punjab et du Sind, en coopération avec l'Organisation de la Jeunesse Pakistanaise. La phase I du programme, qui se compose de 100 logements, d'un centre communautaire et d'une école, a été entièrement parachevée et les logements ont été dûment remis à leurs bénéficiaires. La phase II, qui compte 125 logements, une école, un centre communautaire et une mosquée, sera complétée et livrée fin 2013 au plus tard. En Janvier 2011, j'ai personnellement assisté à l'inauguration d'un projet de 600 logements -qui a été présidée par SE Le Premier ministre Yusuf Jelani.

4. Yémen

Le Yémen a été confronté à une situation d'urgence complexe et notoirement sous-financée, avec l'exode massif de populations fuyant les zones de conflit conjugué à une crise à évolution lente en termes de sécurité alimentaire, de malnutrition et de prévalence des maladies transmissibles.

Des délégations humanitaires de l'OCI ont visité la frontière ouest du Yémen, où la guerre civile a forcé des milliers de personnes à abandonner leurs foyers. Un hôpital de campagne de plus de 60 lits a été, depuis lors, installé dans le camp de déplacés de Mazrak et plusieurs interventions médicales y ont été menées en collaboration avec MSF pour aider à soulager les souffrances des personnes démunies et ayant besoin de soins. Il a également fourni des services de santé vitaux à plus de 60.000 personnes déplacées fuyant la province de Saada, et ce sur une période de trois ans et en collaboration avec MSF. L'hôpital a finalement été livré au ministère de la Santé, le 8 Juillet 2013, conformément à l'engagement pris par l'OCI vis-à-vis du gouvernement Yéménite.

Des niveaux élevés de violence ont gravement perturbé entretemps la prestation des services sociaux de base, aggravant encore plus une malnutrition généralisée qui touche environ dix millions de personnes. En outre, l'afflux de près d'un million de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires de la Corne de l'Afrique, se poursuit, un afflux alimenté par les conflits et la famine et qui fait peser un fardeau supplémentaire sur les ressources nationales limitées du pays. Par la suite, le gouvernement du Yémen travaillant, en collaboration avec l'OCHA, a élaboré un plan humanitaire d'urgence d'un montant de 560 millions de dollars pour répondre à la situation.

A l'initiative de l'OCI, une délégation conjointe USAID/UE/CCGC/LEA/OCHA s'est rendue au Yémen au début du mois de Juin 2012 pour plaider la cause de ce pays au sein de la communauté internationale des bailleurs de fonds. L'OCI a, par la suite, établi un bureau de terrain à Sanaa pour aider le Yémen à faire face à ses

divers défis humanitaires. L'OCI aimerait à cet égard exprimer sa vive gratitude aux pays du CCG, ayant à leur tête le Royaume d'Arabie Saoudite, pour le soutien qu'ils ont apporté au Yémen dans les domaines tant politique qu'humanitaire.

Cependant, il est triste de constater que la dégradation de la situation humanitaire au Yémen a eu un impact négatif sur la transition politique en cours dans ce pays. Je réitère donc mon appel à tous les acteurs humanitaires au sein de l'OCI et à l'échelle internationale pour fournir l'assistance humanitaire indispensable au Yémen à ce moment particulièrement critique de son histoire.

5. Soudan

L'OCI a organisé au Caire, le 21 Mars 2010, sous la coprésidence de l'Egypte et de la Turquie, une conférence internationale des donateurs pour la réhabilitation et la reconstruction du Darfour. De substantielles annonces de contributions ont été faites par la suite par plusieurs bailleurs de fonds. La Conférence a promis de fournir 850 millions de dollars US et les dispositions nécessaires ont été prises depuis la création de la Banque de Développement du Darfour, qui est dotée d'un capital de 2 milliards de dollars. À cette fin, plusieurs réunions ont été organisées à Khartoum et Doha, respectivement, afin de diligenter le processus de lancement des activités de cette banque importante, qui est appelée à jouer un rôle de grande envergure dans le développement de la région du Darfour, vu que 85% des engagements financiers ont été d'ores et déjà tenus.

6. Somalie

La Somalie est en train de passer par des moments difficiles et éprouvants qui n'ont pas encore connu leur épilogue depuis 1991. Pendant la famine meurtrière d'avril 2011 qui a frappé la Somalie, l'OCI a créé un bureau d'assistance et de coordination humanitaire, qui a eu à superviser et à canaliser, au paroxysme de la crise, les interventions d'une bonne quarantaine d'agences internationales et locales sur l'ensemble du territoire national somalien. L'objectif principal était d'accroître l'efficacité de l'aide et d'assurer une réponse rapide aux situations d'urgence. En outre, le Bureau de coordination des affaires humanitaires a soutenu les déplacés internes et autres personnes dont les moyens de subsistance ont été affectés par la famine, en leur permettant de passer sans encombre à travers la phase de réhabilitation et de devenir plus résilients aux chocs extérieurs, grâce au rapatriement volontaire et à l'octroi de moyens d'existence et de subsistance, dont l'accès à l'eau et aux services de soins de santé primaires, et la création de sources de revenus. Le Bureau de coordination humanitaire gère tous ces programmes à travers la Coalition des ONG et en travaillant en étroite collaboration avec les principales parties prenantes. Pendant la période de disette, l'intervention humanitaire d'urgence de l'OCI a contribué à alléger les souffrances de plus de 2 millions de personnes en détresse grâce à la distribution de plus de 95.000 tonnes de denrées alimentaires. Cet effort a été chaudement salué par la communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité de l'ONU.

Le Bureau de l'OCI en Somalie a tenu régulièrement plusieurs réunions pour répondre aux besoins de la coordination et de mise à jour dans les secteurs tels que la santé, les secours, l'alimentation et la nutrition, l'eau et l'assainissement.

Dans cette optique, une coordination étroite a été établie avec les différentes agences des Nations Unies afin de partager efficacement l'information sur la mise en œuvre des programmes d'urgence et de collaborer non moins efficacement pour répondre aux besoins identifiés. Le programme de retour volontaire des personnes déplacées à Mogadiscio était une initiative sur laquelle l'OCI, le HCR et le Gouvernement somalien avaient ainsi travaillé en étroite collaboration. De même, le même partenariat triangulaire a servi à lancer une initiative visant à relocaliser les camps / zones d'installation de déplacés trop encombrées vers de nouveaux sites. Par ailleurs, l'OCI a lancé, en coordination avec la campagne nationale saoudienne, un ambitieux programme de forages en supervisant la mise en œuvre de ces forages afin d'éviter les doubles emplois avec d'autres organisations travaillant dans le même secteur.

De même, dans le cadre du projet de SAR le Prince Al-Waleed Bin Talal, l'OCI a coordonné les activités de distribution d'eau dans une dizaine de sites. Ce projet a eu un impact très important pour les personnes déplacées afin de s'assurer que les intéressés reçoivent suffisamment d'eau dans leurs lieux de résidence. Dans le cadre de ce projet, 10 châteaux d'eau ont été construits d'une capacité unitaire de 50 barils. Le nombre total de bénéficiaires de ce projet est de 3900 et, chaque jour, près de 15.000 familles reçoivent 57-60 litres pour leur consommation quotidienne.

A la fin de l'année 2012, l'OCI a signé avec la Campagne nationale saoudienne un programme de réhabilitation de trois ans d'un montant de 72 millions de dollars pour couvrir les 5 secteurs prioritaires préalablement identifiés dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des moyens de subsistance et de l'adduction d'eau. Le programme sera parachevé en 2015, sachant que 50% des ressources financières sont destinés au secteur de l'éducation.

7. Palestine

L'OCI a également été très dynamique dans la mobilisation des ressources au profit de Gaza auprès des Etats membres et de la société civile pour la double phase de l'intervention d'urgence et de la réhabilitation. Plusieurs projets ont été mis en place avec les principales ONG et les différentes parties prenantes. Une clinique ophtalmologique a été ouverte et de nombreux convois humanitaires ont été envoyés sur place. Il convient de noter que le Programme d'aide à Gaza a commencé à la suite de l'agression israélienne contre la bande de Gaza en Décembre 2008. La valeur totale des aides directes et indirectes prévues pour la bande de Gaza et dans le cadre de ce programme s'élève à plus de 50 millions de dollars. Un grand nombre d'États membres et d'organisations de la société civile ont contribué à ce programme.

[Des informations complémentaires sur Gaza sera prochainement rendues disponibles].

8. Niger

De tout temps, la pénurie alimentaire a paralysé les efforts de développement durable au Niger. En Juillet 2007, une conférence des donateurs s'est tenue à Doha, Etat du Qatar, pour aider le Niger à résoudre ce problème chronique. Par exemple, en 2010, il y'a eu une grave famine qui avait mis en péril la vie de 7 millions de personnes, représentant la moitié de la totalité de la population nigérienne. L'OCI a distribué à cette occasion 2.000 tonnes de céréales (mil) dans 5 districts et financé 2 projets de moyenne envergure dans le domaine de l'irrigation et de l'environnement. Avant cela, un Bureau OCI de Développement et de Coordination avait été mis en place à Niamey à mi-juillet 2009.

J'ai dépêché à Niamey en 212 une délégation de haut niveau, conduite par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, et 41 projets ont été signés à cette occasion avec le Ministre d'État chargé des Affaires étrangères. Tous ces projets sont actuellement en chantier, à savoir 11 fermes agricoles, 30 forages et points d'eau. En ce qui concerne les cinq autres projets qui concernent la pisciculture, il est intéressant de noter que ces projets ont été entièrement achevés au début de 2013 et que tous les bénéficiaires ont reçu le matériel de pêche nécessaire pour mener à bien leurs activités. Pour en revenir aux projets agricoles, je tiens à vous informer que la plus petite ferme s'étend sur 8 hectares et la plus grande sur plus de 100 hectares.

À la mi-décembre 2013, je l'espère, nous inaugurerons officiellement les 36 projets restants avec SE le Président de la République du Niger, qui a exprimé sa gratitude à l'OCI et à tous les donateurs qui ont procuré de telles opportunités à son pays dans ses efforts acharnés pour tenter de briser le cercle vicieux de la sécheresse et de la pauvreté.

9. Burkina Faso

Le Burkina Faso a été frappé en Septembre 2009 par des inondations massives. Une délégation de l'OCI a été envoyée à Ouagadougou. A son retour, la délégation a rédigé un rapport exhaustif qui a été distribué aux États membres. Une contribution financière symbolique a également accordée au Comité d'urgence mis en place par le gouvernement.

10. Union des Comores

Plusieurs missions ont visité ce pays. Des rapports ont été envoyés aux Etats membres de l'OCI afin d'aider ce pays, surtout au moment où il a été frappé par des pluies torrentielles qui ont détruit les infrastructures et les habitations humaines. L'OCI s'est jointe à la Ligue arabe et à la Banque Islamique de Développement pour organiser une conférence internationale des donateurs à la fin de l'année 2009, qui a été abritée par le Qatar.

11. Guinée Conakry

Une mission conjointe de terrain a été dépêchée par l'OCI en Janvier 2009 à Conakry suite au changement à la tête de l'Etat, pour évaluer la situation socio-économique qui y prévaut. Les Etats membres ont été ultérieurement informés des résultats de la visite et invités à fournir une assistance humanitaire.

12. Kirghizstan

L'OCI a également joué un rôle capital dans la coordination de l'assistance après les troubles civils qui ont eu lieu dans ce pays, en assurant la liaison avec les ONG islamiques et avec les différentes parties prenantes. En outre, tous les États membres de l'OCI ont été contactés afin de fournir une aide financière et en nature et ce au lendemain de la visite effectuée au Kirghizstan par une mission de l'OCI en 2010.

13. Philippines

Une délégation conjointe de l'OCI s'est rendue aux Philippines en Décembre 2011, après le désastre causé par le cyclone Sendong dans le Sud des Philippines. Des visites de terrain ont été également effectuées à Cagayan De Oro et Illigan. Une aide alimentaire et des articles non alimentaires ont été distribués à plus de 21.000 personnes, indépendamment de leur croyance et de leur religion.

Récemment, une autre mission humanitaire conjointe OCI-OCHA a été dépêchée à Manille et Davao Cotabato afin de recueillir des informations de première main sur la situation humanitaire qui prévaut dans le Sud des Philippines et d'identifier les meilleurs voies et moyens de renforcer la vigilance et les capacités d'intervention face aux catastrophes naturelles récurrentes.

Les Etats membres de l'OCI de la région du Golfe se sont également joints à la mission qui a ainsi offert à leurs diplomates l'occasion de constater par eux-mêmes l'extrême vulnérabilité des populations vivant dans le sud des Philippines.

14. Union du Myanmar

Suite aux affrontements interethniques sanglants dans l'État de Rakhine qui ont abouti à des déplacements massifs de populations, j'ai demandé au Secrétaire

général adjoint de l'OCI pour les affaires humanitaires de se rendre, en Août 2012, dans ce pays à la tête d'une délégation de haut niveau, dont l'ancien vice-président de l'Indonésie et plusieurs autres acteurs internationaux du monde musulman. La délégation de l'OCI a rencontré des hauts responsables du Myanmar et a été reçue par le Président de la République. Elle a pu visiter les camps de déplacés et a abouti à la conclusion qu'une nouvelle équipe humanitaire de l'OCI devait être envoyée à Yangon. Début septembre 2013, une mission humanitaire dirigée par le Représentant permanent de l'OCI à l'ONU à New York s'est rendue au Myanmar pour discuter des meilleurs moyens de fournir une assistance humanitaire aux personnes déplacées. Les membres de la mission ont visité Yangon, Sittwe et Nye Pie Taw, la nouvelle capitale du Myanmar. Ils ont réussi à signer un mémorandum de coopération avec le ministre des Affaires frontalières. Deux semaines après, j'ai dépêché une autre délégation à Nye Pye Taw pour assister à une conférence sur l'avenir du développement de l'État de Rakhine.

Par la suite deux conférences des donateurs ont eu lieu à Doha et Kuala Lumpur et ont groupé l'OCI et les diverses ONG humanitaires qui souhaitent se déployer au Myanmar. 25 millions de dollars américains ont été mobilisés pour répondre aux besoins des personnes vulnérables et nécessiteuses dans l'État de Rakhine. Malheureusement, en Novembre 2012, le gouvernement central a décidé de ne pas appliquer les dispositions du protocole de coopération signé avec l'OCI.

À ce jour, j'ai épuisé toutes les possibilités qui m'ont été offertes pour relancer le protocole de coopération afin de permettre à l'OCI d'avoir une présence humanitaire sur le terrain tant à Yangon qu'à Sittwe mais en vain. Plusieurs lettres officielles ont été envoyées à cette fin au président, au ministre des Affaires étrangères et au nouveau ministre des affaires frontalières.

Toutefois, certaines ONG de l'OCI ont réussi à entrer au Myanmar où elles ont travaillé dans des conditions très difficiles pour aider les Rohingyas qui souffrent de la persécution et sont privés de toute aide humanitaire. Je demande donc à nos frères et sœurs musulmans de ne pas relâcher leurs efforts pour fournir une assistance aux Rohingyas qui ont été forcés à abandonner leurs foyers et qui ne bénéficient d'aucune forme d'aide ni alimentaire ni en matière de santé, d'éducation, de moyens de subsistance etc.

15. Syrie

La toute première mission humanitaire d'évaluation des besoins OCI-UNOCHA a été envoyée en Syrie en Mars 2012. La mission a duré environ deux semaines et a été placée sous la supervision du gouvernement syrien. L'OCI a participé à cette expérience enrichissante qui a permis aux membres de la mission de recueillir des informations factuelles sur le nombre exact de personnes souffrant de la crise et sur l'ampleur réelle des besoins humanitaires en visitant les provinces de Homs, Hama, Tartous, Lattaquié, Alep, Idlib, Rakaa , Deraa, Der Azor et la périphérie de Damas, respectivement. En outre, la mission conjointe a noté que la plupart des personnes

touchées et leurs familles avaient des difficultés à se procurer des vivres et autres articles non alimentaires en raison de la crise socio-économique qui prévaut dans le pays. Par la suite, j'ai lancé plusieurs appels urgents aux Etats membres de l'OCI et à la communauté internationale dans son ensemble pour aller de l'avant et fournir une assistance aux personnes touchées en Syrie. En marge de la mission, les membres de la délégation de l'OCI ont rencontré le vice-ministre syrien des Affaires étrangères et d'autres hauts responsables dont ils ont sollicité la coopération pour l'ouverture d'un bureau de l'OCI humanitaire à Damas. Mais la Syrie a été par la suite suspendue de l'OCI et les discussions avec les autorités syriennes ont été abandonnées. Néanmoins, l'OCI a décidé d'opérer à partir de pays voisins qui accueillent un grand nombre de réfugiés. À cette fin, je tiens à exprimer ma sincère gratitude au Gouvernement de la République du Kazakhstan, qui a accordé à travers l'OCI un montant de 200.000 dollars américains pour répondre aux besoins des réfugiés syriens en Jordanie. Le même montant a également été octroyé par le Kazakhstan aux réfugiés syriens qui vivent au Liban.

L'OCI a utilisé le premier don du Kazakhstan pour financer 80 convois destinés aux réfugiés syriens en Jordanie. La cérémonie de remise de cette assistance a eu lieu à Amman et la délégation compte se rendre au Liban dans un proche avenir pour assurer la liaison avec les autorités libanaises sur les meilleures façons de dépenser l'argent destiné aux réfugiés syriens dans ce pays.

De même, l'OCI a établi un bureau de liaison à Istanbul avec des partenaires locaux qui travaillent également à Killis, localité qui est proche de la frontière avec la Syrie. Plus important encore, un centre psychosocial pilote a été construit dans la région de Killis pour les déplacés syriens. Il est le premier du genre dans cette région et tous les acteurs humanitaires l'ont jugé très utile pour une communauté des réfugiés sans cesse croissante.

L'OCI a également pris une part active aux différentes sessions du Forum humanitaire en Syrie, qui se tient mensuellement à Genève pour discuter de la voie à suivre en ce qui concerne la situation humanitaire qui s'aggrave en Syrie.

16. Région du Sahel

Avant l'éclatement de la crise malienne, j'ai visité, du 31 mai au 8 Juin 2011, plusieurs pays africains, à savoir le Bénin, le Togo, la Sierra Leone, la Guinée Bissau, la Gambie, le Sénégal et le Niger. Cette tournée m'a donné l'occasion de faire le point sur la situation humanitaire dans la région du Sahel. J'ai pris plusieurs initiatives et envoyé des messages à de nombreux Etats membres de l'OCI, les exhortant à renforcer leur coopération socio-économique avec les pays visités.

En effet, la région du Sahel vit dans une situation humanitaire très difficile avec près de 18 millions de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire en raison des catastrophes naturelles ou d'origine humaine. J'ai lancé à cette occasion plusieurs appels à la fois aux États membres de l'OCI et à l'ensemble de la communauté

internationale pour leur demander de se manifester et d'apporter l'aide indispensable à la Mauritanie, au Mali, au Burkina Faso, au Niger, au Tchad, au Sénégal, etc. Il était fatal que l'irrégularité de la pluviométrie enregistrée au cours de la saison écoulée se traduise par une accentuation du déficit alimentaire déjà aggravé par la crise malienne qui a transformé des milliers de personnes en réfugiés ou en personnes déplacées. Selon des sources fiables, près de 300.000 Maliens ont fui leur pays et trouvé refuge principalement en Algérie, en Mauritanie, au Niger et au Burkina Faso. Évidemment, les choses se sont légèrement améliorées ces derniers temps, mais la situation humanitaire est toujours aussi préoccupante.

Cette situation nécessite des mesures urgentes pour atténuer le fardeau qui pèse sur les épaules des pays d'accueil. Rien qu'au Mali, il y'a un nombre incalculable de personnes déplacées qui n'avaient jamais jusque là quitté la partie septentrionale du pays pour chercher asile dans d'autres régions du Mali. De nombreux observateurs ont également noté que certaines actions innovantes basées sur le renforcement de la résilience devraient être mises en œuvre aussi bien pour parer au risque de catastrophes naturelles de grande ampleur dans cette région que pour protéger les personnes vulnérables des conséquences désastreuses de la faim et de la famine.

L'OCI est fermement convaincue qu'en renforçant la résilience parmi les populations, on peut les mettre à l'abri des cycles récurrents de sécheresse qui annihilent d'un seul coup des décennies d'effort de développement. C'est la raison pour laquelle l'OCI a entrepris en Octobre 2012, une tournée conjointe de partenariat au Niger, Mali et Burkina Faso en vue de dresser l'inventaire complet des besoins réels et de la situation humanitaire qui prévaut dans la région, avec ses partenaires tels que le Qatar, Brunei, le Kazakhstan, la BID, le Croissant-Rouge turc, la CEDEAO, l'Union africaine et les organisations philanthropiques de nombreux pays du Golfe.

La tournée a été un succès et a permis de dégager plusieurs leçons importantes. Les membres de la mission ont eu toute latitude de mesurer l'ampleur de la réalité socio-économique choquante au Sahel et en particulier au Mali, au Niger et au Burkina Faso qui ont souffert le plus de l'impact négatif de la crise humanitaire qui sévit dans toute la région où plus de 18 millions de personnes ont été enregistrées comme étant en situation d'insécurité alimentaire, dont 5 millions sont des enfants sous-alimentés et donc exposés à des maladies mortelles dues à la malnutrition.

Afin d'atténuer les souffrances des personnes vulnérables dont les moyens de subsistance ont été sérieusement mis à mal par la crise du Mali, l'OCI a élaboré un programme humanitaire stratégique d'un montant de **100 millions de dollars US qui s'articule** autour des grands axes suivants:

- L'aide alimentaire, la logistique et le renforcement des moyens de subsistance.
- Les programmes de nutrition et l'assistance médicale.
- Le logement et la protection.
- L'éducation et la formation professionnelle.

L'OCI n'a pas été en mesure de mettre en œuvre ce programme important malgré les divers appels répétés que j'ai lancés. Je tiens à réitérer ici l'expression de ma reconnaissance et de ma gratitude aux gouvernements de la République du Cameroun et du Guyana qui ont généreusement fait don de 100.000 dollars US et 10.000, respectivement, au profit du peuple malien par le canal du Secrétariat Général de l'OCI en vue de soutenir le Mali dans son épreuve. Le Gouvernement égyptien mérite également d'être salué pour ses efforts visant à fournir une assistance humanitaire multiforme au Mali et aux pays limitrophes où des milliers de réfugiés ont trouvé refuge.

L'OCI a également assisté à la conférence des donateurs pour le développement du Mali qui s'est tenue à Bruxelles le 15 mai 2011. Je tiens à exprimer à cet égard ma gratitude, au nom du gouvernement du Mali, à la BID, aux Émirats Arabes Unis, à l'Égypte, à la Turquie, au Koweït, à la Malaisie, à la Russie, à la Tunisie, à l'Algérie, à la Sierra Leone, au Qatar, au Tchad, à l'Arabie saoudite, à la Côte d'Ivoire, au Maroc, au Sénégal, au Nigeria, au Bénin, au Burkina Faso, à la Mauritanie, au Niger et au Togo, pour leurs généreuses contributions en espèces ou en nature afin de soutenir les efforts de réhabilitation et de développement du Mali.

II/ Fonds de l'OCI

Le Département des affaires humanitaires supervise le travail des fonds de l'OCI opérant en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine et en Sierra Leone. Chacun de ces fonds a été établi en vertu des résolutions ministérielles pertinentes pour aider les pays bénéficiaires, qui ont été frappés par des catastrophes majeures, à surmonter les impacts négatifs de ces crises.

Il est à noter que ces fonds ont immensément contribué à l'instauration de la paix et de la confiance entre les parties en conflit après la signature d'un accord de paix en bonne et due forme, facilitant ainsi le retour des personnes déplacées et des réfugiés dans les pays concernés, un retour qui revêt effectivement une très grande importance. En Bosnie-Herzégovine, par exemple, où le retour des réfugiés musulmans constitue un enjeu stratégique selon les dispositions de l'Accord de Dayton, le Fonds de l'OCI a fait de son mieux pour créer un environnement propice et favorable au retour des réfugiés dans les zones habitées auparavant par les musulmans. En outre, tous ces fonds dépendent du soutien volontaire des États membres, des institutions financières et des pays concernés. Chaque Fonds bénéficie d'un accord de siège et dispose d'un bureau permanent et d'un certain nombre de personnels pour mener à bien ses projets en coordination avec les autorités compétentes.

Je tiens à remercier tous les États membres et toutes les institutions qui ont généreusement contribué au financement de ces fonds, en particulier l'État du Qatar, la Turquie, les Émirats Arabes Unis, la Malaisie, le Brunei Darussalam, le Sultanat d'Oman et le Royaume d'Arabie Saoudite.

Cependant, il faut noter que ces fonds ont été confrontés à des contraintes très graves en raison de leurs ressources financières limitées. J'ai lancé plusieurs appels aux Etats membres de l'OCI et aux philanthropes afin de reconstituer les capacités financières de tous ces Fonds, mais toutes mes initiatives ont été jusqu'ici peu concluantes.

Le gouvernement du Qatar a récemment accepté d'accorder à ces fonds des facilités au niveau du secrétariat mais en les regroupant sous un même toit et en prenant uniquement en charge certaines dépenses urgentes.

III/ LES ONG DE L'OCI

Compte tenu du rôle important joué par les ONG dans le domaine humanitaire, l'OCI a décidé d'établir un partenariat solide et durable avec ces ONG dans le cadre de la création d'un organe consultatif. À cette fin, une série de conférences ont été organisées au Sénégal (2008), Libye (2009), Qatar (2010) et Soudan en 2011. Ces rencontres ont permis à l'OCI d'institutionnaliser ses relations avec les ONG humanitaires opérant dans le monde musulman en créant un mécanisme permettant de scanner les ONG et d'éliminer les problèmes de reconnaissance légale auxquels sont confrontés certains d'entre elles, et aussi d'offrir aux ONG l'opportunité de collaborer plus étroitement entre elles et avec les autres acteurs de l'humanitaire international. Un code de conduite pour les ONG a été adopté par la première réunion qui s'est tenue au Sénégal et plusieurs réunions de Groupe d'experts ont eu lieu par la suite. Enfin, les règles d'octroi du statut consultatif auprès de l'OCI aux ONG humanitaires ont été adoptées par la 39^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères réunie à Djibouti. Près de vingt ONG ont été retenues et obtiendront bientôt, je l'espère, ce statut dont elles pourront jouir pleinement.

IV / Coopération avec les acteurs humanitaires internationales

Favoriser une coopération plus étroite avec les principaux acteurs humanitaires internationaux est d'une importance primordiale pour qu'une quelconque démarche puisse aboutir. L'OCI a travaillé sans relâche à cette fin. Le Département des affaires humanitaires a reçu de nombreuses délégations de visiteurs de tous les coins du monde désireuses de tisser des liens solides à tous les échelons en ce qui concerne les activités humanitaires. Une interaction fructueuse a été effectivement établie et des protocoles d'accord ont été signés avec l'OCHA, qui est l'un des partenaires stratégiques de l'ICHAD, et également avec le HCR, le PNUD, le PAM, le DFID, la Société saoudienne du Croissant-Rouge, le Croissant-Rouge du Yémen, MSF; Muslim Aid etc. Nous avons également une bonne coopération avec l'UNISDR, l'Agence suisse pour le développement (SDA), l'Agence turque de coopération internationale, l'USAID, la Société du Croissant-Rouge du Qatar, l'AusAID, MSF, Muslim Aid, Nouvelle-Zélande Aid, etc. Plus important encore, l'OCI, AusAID et OCHA ont mis en place un cadre tripartite visant à renforcer les capacités de l'ICHAD et des ONG humanitaires affiliées.

V / Une coopération plus étroite avec les États membres de l'OCI

Bien que toutes ces activités se trouvent déjà à un stade avancé, il fallait aussi mettre au point de meilleures stratégies et identifier les voies et moyens les mieux indiqués pour une coopération plus efficace avec les États membres de l'OCI. Il est à noter que cette tâche a été menée en parallèle avec la prise en charge des défis liés aux urgences humanitaires et découlant de causes multiples.

À cette fin, plusieurs réunions de groupes d'experts ont été organisées en vue de doter le nouveau département des affaires humanitaires des outils juridiques et conceptuels nécessaires pour lui permettre de travailler de manière efficace et en concertation avec les États membres.

Une grande partie des travaux préparatoires ont été entrepris, allant de l'élaboration des documents conceptuels aux réunions des groupes d'experts, en passant par les nombreuses procédures connexes. Tout cela a finalement abouti à l'adoption d'une résolution portant création du Département des affaires humanitaires (ICHAD) en Juin 2008 par la 35^{ème} session du Conseil des Ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Kampala, en République d'Ouganda.

Une autre résolution s'est suivie en mai 2009 lors du Conseil des ministres des Affaires étrangères réuni à Damas, en République Arabe Syrienne, et fin Juin 2009, l'organigramme du nouveau Département des affaires humanitaires était entièrement finalisé, avec un mandat clair et des objectifs stratégiques soigneusement définis. En effet, le mandat de l'ICHAD est d'élaborer une stratégie humanitaire islamique claire en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les expériences des États membres dans le contexte des efforts de secours humanitaires. Ses objectifs stratégiques s'articulent autour de dix (11) axes majeurs:

- 1) Accentuer la prise de conscience.
- 2) Mobiliser les secours d'urgence.
- 3) Promouvoir les activités de réduction des risques de catastrophe.
- 4) Fournir une assistance humanitaire.
- 5) Mettre en place des mécanismes de réaction rapide et de mobilisation des ressources nécessaires.
- 6) Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des États membres.
- 7) Contribuer à la réhabilitation post-urgence.
- 8) Mettre en place un mécanisme de coordination avec les organes de secours humanitaire.
- 9) Renforcer les capacités de l'OCI-ICHAD.
- 10) Coordonner et superviser les fonds et programmes de l'OCI.
- 11) Développer des partenariats stratégiques en conformité avec la Charte de l'OCI et son programme décennal d'action (PAD).

VI / Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires

La fréquence croissante des catastrophes dans le monde musulman exige une réflexion sérieuse, y compris par l'élaboration d'une stratégie pour lutter contre ce phénomène. Il s'agirait en l'occurrence de permettre au Secrétariat général de répondre rapidement aux besoins urgents des victimes en cas de catastrophe. À cette fin, j'ai proposé la création d'un Fonds d'intervention humanitaire d'urgence au sein du Secrétariat Général à financer par le biais des contributions volontaires des États membres, des institutions financières et des philanthropes. Le capital proposé est de 100 millions de dollars qui seront utilisés pour permettre à l'OCI et à ses partenaires parmi les agences d'exécution de fournir en temps opportun une réponse adaptée en termes de sauvetage immédiat et de réhabilitation pour les populations touchées par les catastrophes et autres situations d'urgence lorsque ces catastrophes surviennent dans le monde musulman.

Le Règlement régissant le fonctionnement du Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires de l'OCI et le Règlement financier gouvernant les interventions de l'ICHAD sur le terrain ont été élaborés et débattus au sein du Groupe d'experts convoqué à cette fin.

Deux réunions du groupe d'experts ont eu lieu en Février et Juin 2013, dans le cadre de la mise en œuvre du paragraphe 9 de la résolution No.1/39-ICHAD adoptée par la 39ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) qui s'est tenue du 15 au 17 Novembre 2012, à Djibouti, République de Djibouti. Ces réunions ont été également tenues dans le but de se conformer aux dispositions du Communiqué final de la 12ème session de la Conférence islamique au sommet, tenue les 6-7 Février 2013 au Caire, République Arabe d'Egypte, qui « ***demande au Secrétaire général de convoquer une réunion du Groupe d'experts pour mener les discussions sur la préparation d'un document afférent à la création d'un Fonds spécial d'urgence et le présenter à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères*** ».

VIII / Recommandations et conclusions

a) Je voudrais lancer un appel aux États Membres pour les inciter à aider le Secrétariat général en lui fournissant des statistiques actualisées contenant des informations sur les crises humanitaires et les catastrophes. Car ce type d'information est essentiel pour permettre à l'ICHAD d'assumer adéquatement son mandat dans les domaines de la coordination des interventions, de la mobilisation des ressources et de la diffusion de l'information à d'autres partenaires et acteurs de l'humanitaire.

b) Il existe également un besoin urgent et vital de mettre en place le plus tôt possible un Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires de l'OCI (HERF) qui opérera sous l'égide du Secrétariat général de l'OCI, pour concrétiser l'action islamique collective dans le domaine humanitaire en allant à la rescousse des populations les

plus vulnérables quand une catastrophe soudaine vient à frapper l'un de nos États membres.

c) Le Département des affaires humanitaires (ICHAD) doit être adoubé par les États membres afin de travailler efficacement dans l'intérêt de l'Oummah. Les questions humanitaires prennent une importance croissante dans le monde et l'OCI ne pouvait pas se permettre de rester sur la touche et ne pas s'impliquer dans ce segment important des activités internationales.

d) Enfin, je crois sincèrement que telle est la voie à suivre pour l'OCI si tant est que nous voulions avoir un impact positif et palpable sur la scène humanitaire. Il y'a hélas ! un enchaînement tragique des crises humanitaire et la plupart de nos États membres ont traversé des moments difficiles en raison des catastrophes humanitaires majeures qui les ont frappés et ont coûté un lourd tribut à leurs populations respectives. L'OCI ne pouvait compter jusque là que sur la coopération internationale extérieure pour tenter d'atténuer l'impact négatif des catastrophes et autres calamités sur les populations. Nous devons agir ensemble pour prévenir les catastrophes et fournir une assistance aux personnes les plus vulnérables et aux couches les plus démunies dans les moments de détresse.